INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE.

INTERNATIONAL INSTITUTE OF INTELLECTUAL CO-OPERATION.

OBJET. SUBJECT.

Dossier No. File No.

104

Date

Lettre / Letter — Enregistrement / Registration

Dossiers connexes / Other relevant papers

Transmis à / Referred to	Date	Transmis à / Referred to	Date	Transmis à / Referred to	Date

Henriette Lannier

Madame Henriette PANNIER

Entrée le 1er janvier 1929

Traitement	11.800
" porté en février 1929 à ...	14.400
" " " octobre 1929 à ...	16.800
" " " janvier 1930 à ...	17.000
" " " janvier 1931 à ...	18.000
" " " janvier 1932 à ...	19.000
Indemnité pour travaux supplémentaires	1.500
Gratification en juillet 1933	1.000

Mme Pannier

Curriculum
fait par
elle-même

INSTITUT INTERNATIONAL DE C

Le Chef des Services administratifs, soussigné, certifie que Madame PANNIER, Henriette, entrée à l'Institut international de Coopération intellectuelle le 1er janvier 1929, y a rempli les fonctions de Chef de Service de la vente des Publications, après avoir été Chef du Service de la sténo-dactylographie.

Madame PANNIER a su mériter, dans l'un et l'autre poste, la confiance que l'Institut avait mise en elle et est tout à fait en mesure d'assurer, dans les meilleures conditions, un service similaire.

Paris, le 31 décembre 1946

(P. Ristorcelli)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Le Chef des Services administratifs de l'Institut international de Coopération intellectuelle certifie que Madame PANNIER, Henriette née PINGET ne fait plus partie du Personnel dudit Institut depuis le 31 Décembre 1946.

En conséquence, l'Institut ne voit aucun inconvénient à ce que soit accordée à Madame PANNIER la résiliation du contrat d'assurance N° 7.7336 dont le livret est déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Paris, le 31 Décembre 1946

(P. Ristorcelli)

M ..... Tannier

rue ..... n° .....

à ..... Paris

(A remplir par l'Agent de

Nature de l'objet :

Valeur déclarée

Remboursement

Poids

Timbre à date

19 5 17

2 30

actuellement de [illegible]
affranchis au tarif des lettres et de 75 fr. pour ceux affranchis au tarif réduit.

Remarque : La responsabilité de l'Administration cesse si la perte, la spoliation ou l'avarie résultent d'un cas de force majeure.

Recommandée

Paris, le 28 octobre 1946

Chère Madame,

La liquidation de l'Institut arrivant à son dernier stade, je suis dans l'obligation de procéder à la résiliation de l'engagement qui vous a été consenti à titre provisoire et qui prendra fin le 30 novembre 1946. Aucun traitement ne pourra plus être payé après cette date.

En vous remerciant une fois de plus des précieux services que vous avez rendus et du dévouement que vous avez montré à la cause de la Coopération intellectuelle, je tiens à vous informer que votre dossier a été dûment transmis au secrétariat de l'UNESCO.

Je vous prie d'agréer, chère Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef des Services administratifs :

(P. Ristorcelli)

Madame Henriette PANNIER
24, avenue Ledru-Rollin
PARIS

Le Chef des Services administratifs, soussigné, certifie que Madame PANNIER, Henriette, entrée à l'Institut international de Coopération intellectuelle le 1er janvier 1929, y remplit actuellement les fonctions de Chef de Service de la vente des Publications, après avoir été Chef du Service de la sténo-dactylographie.

Madame PANNIER a su mériter, dans l'un et l'autre poste, la confiance que l'Institut avait mise en elle et est tout à fait en mesure d'assurer, dans les meilleures conditions, un service similaire.

Paris, le 10 octobre 1946

(P. Ristorcelli)

COPIE.

LIBRAIRIE FRANÇAISE

Livres littéraires
et didactiques natio-
naux et étrangers.

19, Rua da Misericordia, 21.

LISBONNE - Portugal.

Le 31.12.45

Institut International de
Coopération Intellectuelle

Madame H. Pannier
Service des Publications

2, rue de Montpensier,
Paris - 1er

Madame et Messieurs,

D'accord avec ce qui a été établi entre votre Institut et notre Librairie nous avons le plaisir de vous remettre ci-inclus et de soumettre à votre appréciation un relevé de comptes arrêté au 31 décembre 1945. Vous verrez par ce document que nous avons employé notre meilleure volonté dans le placement de vos publications, puisque, en trois mois et ne disposant que d'un petit stock, nous avons réussi à vendre 124 livres pour un total de Frs.13.375.-

Cette petite expérience montre que vos éditions sont bien accueillies dans notre ville, et nous sommes certains que s'il nous est possible d'avoir une plus grande expansion l'année prochaine, les résultats seront meilleurs. Dans ce sens, nous aurons plaisir à recevoir vos nouveaux ordres.

Le relevé ci-joint fait également ressortir un solde en notre faveur de Frs.10.713,30 que vous voudrez bien vérifier et nous confirmer.

Par poste, nous vous retournons ce jour un exemplaire de "Le rôle intellectuel de la Presse" dont les pages ne sont pas en ordre. Nous vous prions de nous en envoyer un autre en échange.

En attendant l'accusé de réception de la présente nous vous présentons nos meilleurs voeux de bonne année et souhaitons la prospérité de votre Institut. Nos voeux s'adressent aussi en particulier à votre Directeur et à Madame H. Pannier dont les attentions ont rendu possibles les résultats du présent relevé. Nous leur présentons pour cela nos meilleurs remerciements.

Veuillez agréer, Madame et Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

Signé : Pigassou & Cie Ltd.

XXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXX

25 mai 45

Madame,

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre traitement a été porté à 69.000 francs par an à compter du 1er mai 1945.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef des Services administratifs:

(P. Ristorcelli)

Madame PANNIER
24, avenue Ledru-Rollin
PARIS

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Paris, 13 mars 1945.

Monsieur le Chef des Services administratifs
Institut international de Coopération intellectuelle
2, rue de Montpensier,

PARIS.

Monsieur le Chef des Services administratifs,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 13 mars 1945, concernant ma nomination au poste de Rédactrice de 3ème classe à l'Institut international de Coopération intellectuelle, à partir de ce jour, au traitement annuel de 60.000.frs plus 8.000.frs d'indemnité de résidence familiale.

Je suis heureuse de vous faire connaître mon acceptation à cette offre et vous en remercie très vivement.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef des Services administratifs, l'assurance de mes sentiments dévoués.

H. Pannier

(H. Pannier)

Paris, le 13 mars 1945

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que vous êtes nommée, à titre provisoire, au poste de Rédactrice de 3ème classe à l'Institut international de Coopération intellectuelle, avec entrée en fonctions au 13 mars 1945.

Votre traitement sera de 60.000 francs par an.

A celui-ci viendra s'ajouter l'indemnité de résidence familiale de 8.000 francs par an prévue pour les fonctionnaires français.

Sur ce traitement et sur cette indemnité, vous aurez, bien entendu, à supporter les prélèvements habituels pour la Caisse des Retraites, les impôts, etc..

En attendant l'établissement d'un statut pour le personnel de l'Institut, votre contrat sera provisoirement régi par les règlements actuellement en vigueur.

Vous voudrez bien me faire connaître, par écrit, le plus tôt possible, si vous acceptez la présente offre.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Chef des Services administratifs :

(P. Ristorcelli)

Madame Henriette PANNIER
24, avenue Ledru-Rollin, 24
PARIS

Paris, le 13 mars 1945

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que vous êtes nommée, à titre provisoire, au poste de rédactrice de 3ème classe à l'Institut international de Coopération intellectuelle, avec entrée en fonctions au 13 mars 1945.

Votre traitement sera de 60.000 francs par an.

A celui-ci viendra s'ajouter l'indemnité de résidence familiale de 8.000 francs par an prévue pour les fonctionnaires français.

Sur ce traitement et sur cette indemnité, vous aurez, bien entendu, à supporter les prélèvements habituels pour la Caisse des Retraites, les impôts, etc..

En attendant l'établissement d'un statut pour le personnel de l'Institut, votre contrat sera provisoirement régi par les règlements actuellement en vigueur.

Vous voudrez bien me faire connaître, par écrit, le plus tôt possible, si vous acceptez la présente offre.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Chef des Services administratifs :

(P. Ristorcelli)

Madame Henriette PANNIER
24, avenue Ledru-Rollin, 24
PARIS

22 Paris, 2 mars 1945

Monsieur le Directeur de l'Institut
international de Coopération intellectuelle.
Paris.

Monsieur le Directeur,

Ayant appartenu à l'Institut depuis décembre 1928 et ayant été suspendue lors de la fermeture, en 1940, j'ai l'honneur de solliciter ma réintégration et vous serais très reconnaissante de prendre cette demande en considération. Mes dernières fonctions ici étaient au service des publications, mais à défaut d'un emploi semblable, je pourrais facilement reprendre un secrétariat n'ayant pas perdu la pratique de ce travail puisque de 1941 à 1944 j'ai été secrétaire d'un avocat à la cour d'appel de Paris, que j'ai quitté fin juillet dernier parce qu'il a pris dès ce moment des dispositions pour regagner l'Alsace, son pays.

Dans l'espoir d'une réponse favorable et vous en remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments très dévoués.

H. Pannier

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Questionnaire à remplir
par les candidates à l'emploi de Sténo-dactylographes

Nom de famille : Pinget, femme Pannier

Prénoms : Henriette

Adresse : Paris XII, avenue Ledru Rollin N° 24

Date de naissance : 9 juillet 1884

Lieu de naissance : Maisons-Alfort (Seine)

Nationalité : a) d'origine française
b) acquise par naturalisation :
(indiquer la date et le lieu)

(En cas de mariage, indiquer la nationalité du mari.) française

Résidence des parents (père et mère) décédés

Etudes : Enseignement primaire
Enseignement secondaire
Enseignement supérieur
ou Université Diplômes

Nom et adresse de vos trois derniers patrons, situation et durée des contrats : 1° I.I.C.I. de 1929 à 1940
2° Me Stoeber avocat à la Cour, 22 pl. Vendôme Paris de mai 1941 à juillet 1944.
3° M. Bailleul, 1 rue des Ecoles à Charenton (Seine) depuis nov. 1944

Derniers traitements et indemnités mensuels perçus 5000 F

Depuis quand remplissez-vous l'emploi de Sténo-dactylographe ? (Voir mon dossier de l'Institut)

Avez-vous fait des séjours à l'étranger ? 6 ans aux colonies (Indochine)

Quelles langues connaissez-vous :
Très bien
Assez bien l'anglais

Vitesse en sténographie : 125 mots minute (ai enseigné cette matière)

Vitesse en dactylographie : 80 mots minute

Vous êtes-vous déjà servi d'une machine Underwood ? idem

Pouvez-vous sténographier en anglais ? non

Quelles autres connaissances avez-vous ? Comptabilité des publications de l'Institut ; intérim du caissier ; chef du bureau des sténo-dactylos

Date et signature :

H. Pannier

2 Mars 1945

Le Chef des Services administratifs, soussigné, certifie que Madame PANNIER, Henriette, est entrée à l'Institut international de Coopération intellectuelle le 1er janvier 1929 et a cessé ses fonctions le 30 septembre 1941 l'Institut ayant été fermé.

Madame PANNIER a été employée d'abord comme Secrétaire d'un haut fonctionnaire de l'Institut, puis comme Chef du service de sténo-dactylographie et, enfin, comme Rédactrice.

Elle a rempli ses fonctions à l'entière satisfaction de ses chefs, avec beaucoup de zèle, de conscience et de sérieux.

Paris, le 24 octobre 1941.

PARIS 44
1115
28 -9
41
R. DE GRENELLE

084

Timbre à date.

N° 517-2.

RÉCÉPISSÉ

à remettre au déposant.

(A remplir par l'Expéditeur.)

NOM ET ADRESSE DU DESTINATAIRE :

M.e Lannier

Av. Le Mr. Robin, n° 24

à Paris

(A remplir par l'Agent des Postes.)

Nature de l'objet :

Signature de l'Agent

Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la Poste est d'un an.

Dans le régime intérieur, les objets de correspondance affranchis au tarif réduit et contenant des inscriptions manuscrites non autorisées, ou des inscriptions imprimées présentant le caractère de correspondance personnelle, sont considérés comme lettres insuffisamment affranchies.

MINISTERE DES AFFAIRES

ETRANGERES

Vichy, le 24 septembre 1941

DIRECTION POLITIQUE

Madame,

Par lettre en date du 26 avril, vous avez reçu de l'Institut de Coopération intellectuelle le préavis de congédiement prévu par la législation française.

J'ai l'honneur de vous confirmer la décision qui a été portée à votre connaissance ainsi que les dispositions en votre faveur dont cette lettre fait mention.

Veuillez agréer, Madame, les assurances de ma considération distinguée.

Pour le Ministre Secrétaire
d'Etat aux Affaires Etrangère
et par autorisation
Le Ministre plénipotentiaire
Directeur des Affaires politiques et Commerciales.

Madame PANNIER

ARNAL

Paris, 27 janvier 1940.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 24 janvier et vous remercie très vivement d'avoir bien voulu me réintégrer dans le personnel de l'Institut.

Je prends bien note des tâches diverses que vous m'assignez et m'efforcerai de les accomplir à votre satisfaction.

En ce qui concerne l'inventaire, veuillez me permettre les quelques remarques ci-incluses.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

H. Pannier

29. 1. 1940

Un inventaire des publications, étant donné leur dispersion, ne sera pas facile pour qui n'a pas assisté à leur réception et procédé à leur emmagasinement. L'ayant effectué, on ne saurait prétendre exposer une situation rigoureusement exacte. Admettons des chiffres se rapprochant au plus près de la réalité: pour qu'ils puissent servir de base à un contrôle, par la suite, il ne faudrait jamais omettre, en prenant une publication, de laisser un "témoin", faute de quoi les comptes seront faussés. Or, ce témoin existe. C'est la feuille ci-jointe. Elle contient, si l'on prend soin de la remplir, toutes les indications nécessaires pour une inscription méthodique.

Puis-je suggérer d'en laisser un petit stock en permanence à la Distribution, à l'usage des fonctionnaires qui iront se servir directement en l'absence de la titulaire de ce service ?

Il y aura lieu, en outre, d'en donner un paquet à l'huissier du 1er étage, gardien d'une pièce où seront déposés quelques exemplaires de chaque publication. Pour toute sortie effectuée par ses soins, l'huissier fera remplir une feuille, qu'il enverra ensuite au service de la Distribution en lui demandant de lui rendre aussitôt les publications qu'il aura données. Par ce moyen, le dépôt du 1er étage ne sera jamais dépourvu; l'huissier n'aura pas de comptes à tenir puisqu'il sera "remplacé" au fur et à mesure; enfin le service de la Distribution aura des écritures régulières ayant, effectivement, sorti de ses rayons les publications mentionnées sur les feuilles et sur les fiches.

L'huissier devra même faire signer une feuille pour les prélèvements faits sur les paquets, dès leur arrivée, par les fonctionnaires intéressés à leur livraison.

Inclus: un projet de rédaction des feuilles.

H. Pannier

(Modèle)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

DEMANDE D'ENVOI DE PUBLICATIONS

ET DOCUMENTS RONEOGRAPHIES

AU BUREAU DE DISTRIBUTION

Après visa et envoi des publications au bureau du départ

par le bureau de distribution

prière à la Section de joindre cette feuille à la lettre qui annonce l'envoi

En réponse à la ~~lettre N°~~ demande de M. Hickel dossier :

Cet envoi est-il annoncé par lettre ? (oui, dossier :
) non.

N°	Titre des publications	Nombre
	La Coop. intellectuelle No. 84	1
	La radiodiffusion scolaire	1

Destinataire — Qualité — Adresse complète

Publications destinées à M. Montarroyos.

Prises sur le dépôt du 1er étage : prière de les lui remplacer.

Note du Bureau de Distribution pour la Section ou le Service qui demande l'envoi	Réservé pour autorisation d'envoi Signature de la personne qui a demandé les livres	Date : Signature du Chef de Section ou de Service : Signature de l'huissier qui a donné les livres Affranchissement : Date d'envoi :

Le 26 janvier 1940

NOTE POUR M. RISTORCELLI

Mme PANNIER a repris ses fonctions le 24 janvier.

Le Directeur :

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

24 JAN 1940

Chère Madame,

J'ai l'honneur de me référer à nos récents entretiens et de vous confirmer qu'il ne m'est pas possible, pour le moment, de remettre à votre disposition le poste que vous occupiez à l'Institut le 30 septembre dernier.

Mais je serais heureux de vous engager à titre temporaire pour un certain nombre de travaux spéciaux urgents. Il y aurait lieu, avant le départ de M. van der Luppen, d'établir l'inventaire de tous les stocks de publications existants à l'Institut et de tenir à jour l'état des disponibilités. En outre, il serait indispensable que vous preniez la responsabilité de l'expédition des publications, selon les instructions qui vous seront données par M. de Henzel, et de la tenue des fichiers relatifs à ces envois; il y a, en ce qui concerne ces fichiers, un travail extrêmement important de mise au point dont vous pourriez vous entretenir avec M. Hickel. Vous aurez, en outre, à renforcer le Service dactylographique et suppléer, le cas échéant, M. Ristorcelli.

Vous voudrez bien, en principe, et sauf le cas de travaux urgents au Service dactylographique, consacrer la matinée, de 9 h.30 à 12 h.30 à la dactylographie et l'après-midi, de 14 h.30 à 18 h.30 aux publications. Je vous rappelle que depuis la guerre le personnel peut être tenu d'effectuer un service hebdomadaire de 43 heures, sans recevoir d'indemnité supplémentaire.

Vous serez payée sur la base de votre ancien traitement, sans toutefois que l'Institut soit tenu de vous notifier un nouveau préavis, au cas où il devrait être mis fin à votre collaboration.

Je vous serais reconnaissant de me donner votre réponse le plus tôt possible et vous prie d'agréer, chère Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur :

(H. Bonnet)

Madame PANNIER
23, avenue Ledru-Rollin
PARIS.

Université
de
Paris

Le Secrétaire Général

en Sorbonne, le 16 novembre 1939.

Cher Ami,

Vous nous aviez signalé Mme PANNIER pour un emploi éventuel d'attachée-économe dans un lycée de Paris. Ce poste n'existe pas, et nous n'avons rien d'autre à offrir pour le moment à votre collaboratrice qui, d'autre part, et malheureusement, a dépassé l'âge et n'a pas les titres nécessaires pour être attachée à un lycée comme Secrétaire. Je ne l'oublie pas cependant, et nous penserons à elle si une occasion s'offre de lui être utile et de vous être agréable.

Veuillez agréer, cher Ami, l'expression de mes sentiments très dévoués.

Henri Laugier

Monsieur Henry BONNET, Directeur de
l'Institut International de Coopération Intellectuelle.

Argent-sur-Sauldre, 27 septembre 1939.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre recommandée du 22 septembre.

Je regrette vivement de n'avoir pas été choisie pour faire partie de l'effectif restreint que les circonstances vous imposent. Certaines affaires de mon service, cependant, restent en suspens; notamment un paiement italien par l'office de compensation et qu'il y aurait lieu, semble-t-il, de liquider pendant que l'Italie est encore neutre. Il m'eût été agréable de mettre ma comptabilité complètement à jour à la date de cessation des ventes; je veux croire qu'elle pourra l'être encore valablement lors de la reprise d'activité de l'Institut que vous voulez bien me laisser entrevoir – ce dont je vous remercie. Je fais des vœux pour que cette éventualité ne tarde pas à se réaliser. C'est pour moi une question vitale. Votre décision me porte en effet un coup cruel dont ma situation se trouve complètement bouleversée. Première conséquence: il faut que je rentre à Paris pour chercher à me défaire de mon appartement, beaucoup trop cher.

Dans l'espoir de reprendre bientôt ma place dans cet Institut auquel j'ai donné déjà onze ans de ma vie, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur,

l'assurance de mes sentiments dévoués

H. Pannier

A remplir
agent [illegible] postes.

eur déclarée :

f.

nboursement :

f.

Poids :

g.

N° 517-2.

RÉCÉPISSÉ

à remettre au déposant.

(A remplir par l'Expéditeur.)

NOM ET ADRESSE DU DESTINATAIRE :

M.me Henriette Tannier

rue chez Mme Vernin, n°

à argent-sur-Sauldre (Cher)

(A remplir par l'Agent des Postes.)

Nature de l'objet :

Signature de l'Agent

Le délai de prescription des valeurs de toute nature confiées à la Poste est d'un an.

Dans le régime intérieur, les objets de correspondance affranchis au tarif réduit et contenant des inscriptions manuscrites non autorisées, ou des inscriptions imprimées présentant le caractère de correspondance personnelle, sont considérés comme lettres insuffisamment affranchies.

22 SEP 1939

Chère Madame,

Lescirconstances m'obligent à ne conserver à l'Institut qu'un personnel très restreint, en vue d'éventualités qu'il est impossible de prévoir avec précision. Les mesures prescrites en raison de ces possibilités diverses imposent à l'Institut de fonctionner, pour le moment et pendant une période dont la durée ne peut être fixée, avec des services réduits au strict minimum.

Je suis en conséquence, à mon grand regret, contraint de vous donner par la présente lettre, avec effet à dater du 30 septembre 1939, le préavis de deux mois prévu à votre lettre d'engagement, en vous adressant ci-joint en un chèque, votre traitement du mois en cours et celui des mois d'octobre et de novembre.

Vous pourrez, en outre, à votre choix, soit faire usage du certificat de cessation de fonctions ci-joint, qui vous permet de toucher dès à présent le livret-police souscrit par l'Institut auprès de la Caisse nationale des Retraites; soit laisser ledit livret à la Caisse et informer vous-mêmes cet organisme d'une nouvelle date d'exigibilité des capitaux pour que ceux-ci puissent continuer à porter intérêt.

Madame Henriette PANNIER
24, avenue Ludru-Rollin
P A R I S.

Lorsque l'activité de l'Institut permettrait de reconstituer ses services existants, il demeure entendu que votre poste vous serait offert de préférence à tout autre candidature. Je conserve le ferme espoir que cette éventualité se réalisera, même au cours de la période exceptionnelle qui vient de commencer.

Je vous adresse, en outre, une attestation dont vous pourriez avoir besoin; il est bien entendu qu'au cas où d'autres références vous seraient nécessaires, l'Institut vous les fournirait bien volontiers.

J'ajoute que je serais heureux de pouvoir vous recommander, le cas échéant, à toute administration publique ou privée qui pourrait faire appel à vos services, et que l'Institut, dès à présent, entreprend des démarches à cet effet.

En vous assurant de nouveau de mon désir de retrouver le plus tôt possible une collaboration qui m'est chère, je vous prie d'agréer, chère Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur :

(H. Bonnet)

Le Directeur de l'Institut international de Coopération intellectuelle certifie que Madame Henriette PINGET, femme PANNIER, ne fait plus partie du Personnel dudit Institut depuis le 30 septembre 1939.

L'Institut ne voit donc en ce qui le concerne, aucun inconvénient à ce que la Caisse des Dépôts et Consignations accorde à Madame Henriette PINGET, femme PANNIER, la résiliation du contrat d'assurance N° 7.3162 dont le livret est en dépôt à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Paris, le 30 septembre 1939

Le Directeur :

(H. Bonnet)

Le Directeur de l'Institut international de Coopération intellectuelle certifie que Madame Henriette PINET, femme PANNIER, ne fait plus partie du Personnel dudit Institut depuis le 30 septembre 1939.

L'Institut ne voit donc en ce qui le concerne, aucun inconvénient à ce que la Caisse des Dépôts et Consignations accorde à Madame Henriette PINET, femme PANNIER, la restitution du contrat d'assurance N° 7.316 dont le livret est en dépôt à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Paris, le 30 septembre 1939

Le Directeur :

(H. Bonnet)

6 mars 1939.

Monsieur le Directeur,

Au cours de l'audience que vous m'avez accordée le mois dernier pour fixer les nouveaux prix d'abonnements, je vous ai montré la longue liste des publications dont j'ai le soin (105 titres, soit 105 pages de registre à tenir à jour, sans compter les 700 abonnés que groupent nos périodiques). Et vous m'avez écoutée avec une bienveillance dont je vous remercie lorsque je vous ai demandé une amélioration de ma situation.

Mon traitement, je vous le rappelle, est de 22.400.Fr., plus 600.Fr d'indemnité pour encaisser 230.000.Fr. par petites sommes!.. Si l'on en déduit 6.000.Fr. de loyer, 1.800.Fr. de frais de voyage et les 1.120.Fr. retenus pour retraite, il ne reste que 14.000.Fr. ce qui est, vous ne l'ignorez pas, absolument insuffisant pour vivre d'une façon décente.

Vous m'aviez promis, Monsieur le Directeur, d'examiner avec M. Ristorcelli le moyen de me placer dans une situation plus en rapport avec mon ancienneté (10 ans et 3 mois) et avec l'extension que ne cessent de prendre mes fonctions et mes responsabilités.

M. Ristorcelli me dit que vous ne l'avez pas encore interrogé : Voulez-vous me permettre de vous rappeler votre promesse ?

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

H. Pauwels

SOCIETE DES NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

LEAGUE OF NATIONS

INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

PARIS (1er), 2, RUE DE MONTPENSIER
(PALAIS-ROYAL)

15 juin 1938.

Monsieur Tisseau,

Ainsi que je vous l'ai dit fin mai, mon médecin m'ordonne de partir à Vichy, où je ne suis pas allée depuis trois ans. Je devais même y partir vers le 25/30 mai: à ce moment, M. Ristorcelli étant absent, j'ai voulu attendre son retour; puis, dans l'intervalle, un de mes beaux-frères est tombé très malade, nous l'avons veillé toutes les nuits pendant deux semaines et il vient de mourir. Je suis à bout maintenant et viens vous demander l'autorisation de partir me soigner samedi. Mon absence durerait le temps d'une cure, du 20 juin au 9 juillet.

Je vous en remercie vivement à l'avance et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

H. Pannier

19 JAN 1938

Chère Madame,

Je suis heureux de vous informer qu'à la suite des décisions prises par le Comité de Direction à sa dernière session, votre traitement annuel est porté, à partir du 1er janvier 1938, à la somme de VINGT DEUX MILLE QUATRE CENTS frs.

Je vous prie d'agréer, chère Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur :

Madame PANNIER
I.I.C.I.
PARIS.

Chère Madame,

Je suis heureux de vous informer qu'à la suite des décisions prises par le Comité de Direction à sa dernière session, votre traitement annuel est porté, à partir du 1er janvier 1958, à la somme de VINGT DEUX MILLE QUATRE CENTS Frs.

Je vous prie d'agréer, chère Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur :

Madame FANNIER
I.I.C.I.
P A R I S.

La Séquanaise
Incendie, Accidents
et Risques Divers

Entreprise privée régie par la loi du 9 Avril 1898
(en ce qui concerne l'assurance contre les Accidents du Travail)
et par le décret-loi du 8 Août 1935
(en ce qui concerne l'assurance des Risques Automobiles)

Société Anonyme d'Assurances à Primes fixes
au Capital de 6.000.000 Fr entièrement versés

R. C. SEINE 215.468 B

Siège Social :
4, Rue Jules-Lefebvre, 4 - PARIS (IXe)

CHÈQUES POSTAUX : 3250 PARIS
ADR. TÉL. : SÉQUANAISE-PARIS
TÉLÉPHONE : TRINITE 29-42

Archives S.R.

Paris, le 28 MAI 1937

RR/HD

Madame Henriette PANNIER
Rédactrice
à l'Institut International
de Coopération Intellectuelle
2, rue de Montpension
PARIS (Ier)

SINISTRES ACCIDENTS
Dr. 91.673 - Affaire : PANNIER

Madame,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de la déclaration de l'accident dont vous avez été victime le II MAI 1937.

Nous pensons qu'il n'est survenu aucune complication de nature à vous obliger à interrompre votre travail. En conséquence, nous classons notre dossier sans suite.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour l'Administrateur-Délégué,

150-3611-I. S. Mod. 3024

Paris, le 15 mai 1937

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir, à toutes fins utiles que Madame PANNIER, Rédactrice à l'Institut international a été victime d'un léger accident, le 11 mai courant.

Je vous adresse ci-joint, la lettre de Mme PANNIER et le certificat médical du Dr MORIN, Médecin de l'Institut.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef des Services administratifs :

(P. Tisseau)

Monsieur le Directeur
de la Compagnie d'Assurances
"La Séquanaise"
4 rue Jules Lefebvre
PARIS

12 mai 1937.

Monsieur Tisseau,
Chef du Service administratif.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'hier matin, 11 mai, dans un couloir du Métro Gare de Lyon, en venant à mon bureau, j'ai heurté de la jambe gauche une caisse en bois que tenait un voyageur à côté de moi.

Je n'ai pas cru devoir interrompre mon travail n'ayant pas d'écorchure, mais ma jambe est noire et enflée et c'est pourquoi je tiens à vous signaler cet accident.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

H. Pannier

(H. Pannier)

12 mai 1937.

Monsieur Tisseau,
Chef du Service administratif.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'hier matin, 11 mai, dans un couloir du Métro Gare de Lyon, en venant à mon bureau, j'ai heurté de la jambe gauche une caisse en bois que tenait un voyageur à côté de moi.

Je n'ai pas cru devoir interrompre mon travail n'ayant pas d'écorchure, mais ma jambe est noire et enflée et c'est pourquoi je tiens à vous signaler cet accident.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

H. Pannier

(H. Pannier)

COPIE DU CERTIFICAT MEDICAL DU DR MORIN

Madame PANNIER s'est présentée hier à moi pour la constatation d'un accident dont elle aurait été victime: elle présente à la partie moyenne et antérieure de la jambe gauche une légère ecchymose qu'elle attribuait à un coup reçu. La forme et l'aspect de l'ecchymose corroborant cette affirmation. En l'état actuel il n'y a lieu de prévoir ni incapacité de travail ni complication

Dr MORIN

14 mai 1937

Le 26 avril 1937

NOTE POUR M. RISTORCELLI

Veuillez payer à Mme PANNIER une indemnité de Caisse de 600 francs par an à dater du 1er janvier 1937.

Le Chef des Services administratifs

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Paris, le 3 janvier 1936

Chère Madame,

A la suite de réductions importantes de crédits, le Comité de Direction s'est trouvé dans l'obligation de prescrire des économies correspondantes dans les dépenses de l'Institut. Dabs sa séance du 20 décembre dernier, il a notamment envisagé une diminution provisoire de tous les traitements, allant de 10 à 2 % suivant leur taux actuel. C'est à son très vif regret qu'il a dû se résoudre à prendre cette mesure que, seules les circonstances lui ont commandée.

Le Comité de Direction connait l'excellent esprit du personnel; il apprécie hautement son dévouement et les résultats de son travail; s'il a dû faire appel à tous les collaborateurs de l'Institut, il leur demande de vouloir bien comprendre la nécessité des réductions décidées dans l'intérêt même de l'oeuvre entreprise.

Le Comité n'a pas douté que les réductions, fixées à un taux aussi bas que possible, ne soient acceptées par tous les fonctionnaires intéressés.

En exécution de sa décision, je vous informe que la réduction de votre traitement sera de 2,5 % à compter du 1er janvier 1936.

Il demeure entendu que cette mesure a un caractère provisoire et qu'elle sera rapportée dès que des circonstances plus favorables le permettront.

Veuillez agréer, chère Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur :

Madame PANNIER

SOCIÉTÉ DES NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

LEAGUE OF NATIONS

INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

PARIS (1er), 2, RUE DE MONTPENSIER
(PALAIS-ROYAL)

26 juillet 1935

Monsieur Tisseau,
Chef du Service administratif,
I. I. C. I.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 23 juillet et de vous remercier, ainsi que M. le Directeur, pour la gratification de cinq cents francs qui m'a été accordée cette année.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

H. Pavie

DOCTEUR G. JACOB
ANCIEN INTERNE DES HÔPITAUX
30, RUE BREY - XVIIe
MARDI, JEUDI, SAMEDI DE 1 H. A 5 H.
ET SUR RENDEZ-VOUS
TÉL. ÉTOILE 38-11

PARIS, LE 2 mai 1935.

classer
15 mai

Je soussigné, certifie que madame Pannier atteinte de Cholécystite subaiguë, ayant déjà nécessité une intervention chirurgicale très sérieuse, a besoin de faire une cure à Vichy, ce qui est pour elle une nécessité.

G. Jacob

Avis favorable
[illegible]

On annonce 250 abonnements au Bulletin de l'Office international des Instituts d'archéologie, rien que pour l'Italie.

Supposons un peu de déchet et comptons 200 abonnements en tout.

Cela nécessite :

200 adresses en 3 exemplaires dont : 1 pour Mme Leclech (établissement de stencil
1 pour M. de Henzel - ou Melle Rigaud
1 pour moi-même (pour contrôle).

200 factures en 3 exemplaires

200 enveloppes

200 inscriptions au registre

200 fiches et stencils à contrôler une fois les clichés revenus du Ronéo

200 annotations sur fiches : "Payé le.... ou facture le .... ou particularité de certains abonnements"

200 classements de fiches

200 classements de stencils-adresses.

Ensuite, au moment de l'envoi de chaque numéro préparation des bandes. Surveillance de chacun des comptes; réclamations de paiement le cas échéant; au bout de l'année sollicitations pour renouvellement - jusqu'à deux fois avant de suspendre les envois.

C'est ce que j'ai à faire pour chacun des six périodiques existant déjà et qui groupent au total 677 abonnés.

Il y a d'autre part 71 dépositaires : envois, factures, relevés de comptes, inscriptions sur fiches, inscriptions sur registre, etc...

Il y a aussi la vente des publications diverses, qui sont maintenant au nombre de 53 (et dont la liste s'allonge toujours) avec les multiples opérations que comportent ces ventes : feuilles d'envoi, factures en 3 exempl., classement des doubles, inscriptions par ouvrage, inscription des paiements, rappels de factures - une ou plusieurs fois, etc.... Enfin, établissement d'états mensuels des quantités vendues ou mises en dépôt; établissement

d'états trimestriels des recettes réparties sur les 53 brochures et les 6 périodiques sans compter les chapitres spéciaux : Art populaire, Dépositaires, Publicité.

Pour mémoire, la responsabilité d'une bonne centaine de mille francs par an - par petites sommes qui sont parfois inférieures à 5.Fr.

Il faut insister sur le fait que je suis <u>absolument seule</u> pour tout cela Comment pourrais-je assumer une nouvelle charge de l'importance de 200 abonnements ?

6064 +

1200 +

SOCIÉTÉ DES NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

LEAGUE OF NATIONS

INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

PARIS (1er), 2, RUE DE MONTPENSIER
(PALAIS-ROYAL)

27 juillet 1934.

Monsieur Tisseau,
Chef du Service administratif,
I.I.C.I.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 25 juillet, m'annonçant l'allocation d'une somme de cinq cents francs à titre de gratification.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

H. Pannier

Vendredi, 9 mars 1934

Monsieur Tisseau,

Je suis heureuse de vous faire savoir que mon état de santé s'est, depuis hier, sensiblement amélioré. La toux a beaucoup diminué, la voix me revient peu à peu et je puis espérer qu'après deux jours encore de soins attentifs il me sera possible de reprendre mes occupations lundi matin.

C'est malheureusement le tour de ma fille, qui vient de contracter une nouvelle angine – le mal du métier! Je m'applique à la guérir vite, comme à éviter toute contagion car je ne perds pas de vue que je me trouve en état de moindre résistance.

Je m'excuse de cette absence – plus longue que je n'aurais cru, et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

H. Lamier

DÉPOSÉ

Service médical

6 jours absente

Madame Cannier sera absente
au moins quatre jours sauf
complication.

6 III 34

[illegible signature]

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Pneumatique

PARIS 105 AVENUE LEDRU-ROLLIN 1934

PARIS 105 AVENUE LEDRU-ROLLIN 1934

Monsieur Tisseau
Institut international de
Coopération intellectuelle
2, rue de Montpensier
Paris (1er)

Lundi matin, 5 mars
1934.

Monsieur Tisseau,

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir me faire visiter par le Dr Morin, ayant depuis quelques jours un très gros rhume qui n'a fait qu'empirer au cours des allées & venues de mon déménagement. Je croyais, hier, que grâce aux soins que je m'étais donnés il me serait possible de partir ce matin; malheureusement je n'ai rien pu arranger et mon état s'est encore aggravé.

J'espère toutefois que le Docteur ne verra rien de grave et qu'après un peu de repos je pourrai reprendre ma place.

Avec mes excuses, veuillez agréer, Monsieur l'assurance de mes sentiments dévoués. H. Parmelee

Mme Fauvier, 24 avenue Ledru Rollin (12e)

9 4 rue de Charonne

SOCIÉTÉ DES NATIONS
INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

LEAGUE OF NATIONS
INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

Téléphone : LOUVRE { 34-35 / 66-15
Adresse Télégraphique : INTELLECTI-111-PARIS
Paris (1er) 2, Rue de Montpensier (Palais-Royal)

Please quote Ref. N° in reply
Dans la réponse prière de rappeler
N°

SERVICES ADMINISTRATIFS
CENTRAL SERVICES

Contribution du capital. Article C

Le 30 juin 1933

Monsieur le Chef du
Service administratif.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la circulaire CA.39 du 27 juin.

Je regretterai vivement de ne pas bénéficier de la pension de retraite offerte, mais les avantages qu'elle me réserve ne peuvent compenser les sacrifices imposés par les versements nécessaires. En effet, mon traitement a déjà été diminué cette année de 2.000 F. et il m'est impossible, malheureusement, d'envisager une nouvelle réduction qui me ramènerait au taux d'il y a trois ans et demi.

Veuillez me permettre de profiter de l'occasion pour vous demander

encore d'examiner mon cas – unique à l'Institut – et de bien vouloir réparer le dommage que j'ai subi du fait de ce retour en arrière, recul qui s'opère tandis que mon service est de jour en jour plus chargé.

Je vous prie de croire, Monsieur le chef du Service administratif, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

H. Pannier

SOCIÉTÉ DES NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

LEAGUE OF NATIONS

INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

PARIS (1er), 2, RUE DE MONTPENSIER
(PALAIS-ROYAL)

25 août 1933.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre note du 21 juillet, trouvée en rentrant de vacances.

Je vous remercie de la proposition que vous avez bien voulu faire au Conseil d'administration et de la gratification de mille francs que vous avez obtenue pour moi de cette Assemblée.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

H. Pavie

Monsieur le Directeur
de l'I.I.C.I.

DEPOSE

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

3 mai 1933.

Monsieur Tisseau,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint l'état, par brochure, des ventes effectuées au Service des publications pendant le mois d'avril 1933 - et j'exprime l'espoir de recevoir bientôt une bonne réponse à la demande que j'ai adressée à M. le Directeur et à vous-même.

Veuillez me croire toute dévouée,

H. Lauvière

Le 21 avril 1933.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une copie de l'état dont je vous ai porté l'original ces jours derniers.

A ce sujet, je tiens à vous remercier de votre bienveillant accueil et de la promesse que vous avez bien voulu me faire d'examiner, avec M. Tisseau, la possibilité d'améliorer ma situation.

Ainsi que je vous l'ai démontré, cette recette de 39.000.Fr. pour les trois premiers mois de l'année comporte de multiples opérations avec des brochures qui coûtent de 2.Fr,50 à 25.Fr.

Ces brochures sont au nombre de 28, soit 15 de plus qu'au 1er février 1931, date à laquelle vous m'avez confié le Service.

D'autre part, il y a maintenant plus de 700 abonnés à nos 5 périodiques, soit environ 600 comptes à soigner - déduction faite des abonnements massifs qui forment un total de 107 pour 5 souscripteurs.

Viennent s'ajouter à cela 42 dépositaires et la préparation de tous les envois m'incombe aussi bien que la partie comptable. En un mot, tout le travail du service de vente avec la responsabilité des sommes encaissées.

Permettez-moi de vous rappeler, Monsieur le Directeur, qu'après avoir été pendant un an Surveillante j'ai été reversée dans le cadre des sténo-dactylographes, ce qui ne correspond pas à mes fonctions et ne peut que nuire à mon avancement.

Mon traitement actuel est de 19.000 francs. J'ai bénéficié pendant peu de temps d'une indemnité de charges de famille qui compensait dans une certaine mesure la modicité de ce traitement, mais celle-

ci m'a été supprimée au commencement de février et je ne reçois plus que 1.583.Fr. par mois.

Je veux espérer, Monsieur le Directeur, qu'il vous sera possible de m'accorder soit une augmentation de traitement, soit une indemnité de caisse et vous serai très reconnaissante de ce que vous voudrez bien faire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

H. Pannier

SERVICE DE VENTE DES PUBLICATIONS

1 9 3 3

RECETTES DU 1er TRIMESTRE

	Applicable à l'exercice 1932	Applicable à l'exercice 1933
ABONNEMENTS :		
Coopération intellectuelle	72	3.058,61
Information Bulletin	407,55	146,20
Index translationum	266,75	804,95
Mouseion	531,30	8.224
Informations mensuelles ...	108	1.603,98
PUBLICITE :		
Cours de vacances		200
Index translationum	275	1.174,80
DEPOSITAIRES :		
World Peace, Boston	3.482	955,45
Allen & Unwin, Londres	1.673,85	
Hachette, Paris		280
Vuibert, "	641	
Divers	609,35	163,42
ART POPULAIRE :		2.480
		+ 237 (frais de port)
A reporter :	8.066,80	19.328,41

PUBLICATIONS DIVERSES :

Année 1932 de la Coopération intellectuelle .....

Associations internationales d'étudiants .....

Centres de documentation politique .....

Code d'abréviations de titres de périodiques .....

Collection ibéro-américaine .....

Coopération intellectuelle .....

Coordination des bibliothèques .....

Correspondance : Pourquoi la guerre ? .....

Cours de vacances en Europe .....

Echanges universitaires .....

Entretiens sur Goethe .....

Etat et vie économique .....

Guide des services nationaux .....

Index bibliographicus .....

Index translationum .....

Institutions pour l'étude scientif. des relations intern.

Instituts nationaux à l'étranger .....

Mouseion .....

Musées de France .....

Ouvrages remarquables .....

Protection internationale du droit d'auteur .....

Radiodiffusion scolaire .....

Réorganisation de l'enseignement en Chine .....

Résumé des communications présentées au Congrès de Prague

Révision des manuels scolaires .....

TOTAL :

		Applicable à l'exercice 1932	Applicable à l'exercice 1933
	Reports :	8.066,80	19.328,41
550			
5			
22,50			
38,65			
40			
239,35			
16,25			
1.439,50			
872,71			
277,89			
645,25			
3.089,75			
298,88			
669,50			
88,38			
18			
32,50			
1.296,15			
43			
18,50			
4			
804,50			
600,50			
12			
282,45			
11.405,21	dont :	3.679,20	7.726,01
		11.746	27.054,42

Total général des recettes .... Frs : 38.800,42

conforme aux écritures du

livre-journal.

Le 21 avril 1933.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une copie de l'état dont je vous ai porté l'original ces jours derniers.

A ce sujet, je tiens à vous remercier de votre bienveillant accueil et de la promesse que vous avez bien voulu me faire d'examiner, avec M. Tisseau, la possibilité d'améliorer ma situation.

Ainsi que je vous l'ai démontré, cette recette de 39.000.Fr. pour les trois premiers mois de l'année comporte de multiples opérations avec des brochures qui coûtent de 2.Fr,50 à 25.Fr.

Ces brochures sont au nombre de 28, soit 15 de plus qu'au 1er février 1931, date à laquelle vous m'avez confié le Service.

D'autre part, il y a maintenant plus de 700 abonnés à nos 5 périodiques, soit environ 600 comptes à soigner - déduction faite des abonnements massifs qui forment un total de 107 pour 5 souscripteurs.

Viennent s'ajouter à cela 42 dépositaires et la préparation de tous les envois m'incombe aussi bien que la partie comptable. En un mot, tout le travail du service de vente avec la responsabilité des sommes encaissées.

Permettez-moi de vous rappeler, Monsieur le Directeur, qu'après avoir été pendant un an Surveillante j'ai été reversée dans le cadre des sténo-dactylographes, ce qui ne correspond pas à mes fonctions et ne peut que nuire à mon avancement.

Mon traitement actuel est de 19.000 francs. J'ai bénéficié pendant peu de temps d'une indemnité de charges de famille qui compensait dans une certaine mesure la modicité de ce traitement, mais celle-

ci m'a été supprimée au commencement de février et je ne reçois plus que 1.583.Fr. par mois.

Je veux espérer, Monsieur le Directeur, qu'il vous sera possible de m'accorder soit une augmentation de traitement, soit une indemnité de caisse et vous serai très reconnaissante de ce que vous voudrez bien faire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

H. Pannier

1932 H.54.1931

PUBLICATIONS

Situation à **fin mars 1932**

ABONNEMENTS :	Nombre d'exemplaires servis directement aux abonnés	Nombre d'exemplaires servis aux dépositaires
Bulletin de la Coopération intellectuelle	294	116 pour 4 dép.
Mouseion		

PUBLICATIONS DIVERSES :	Nombre d'exemplaires vendus	Nombre d'exemplaires chez les dépositaires
Bulletin de la Coopération intellectuelle	62	
Mouseion	41	
Collections de reproductions photographiques	4	5
La Coopération intellect. et les Beaux-Arts	1	
Résumé des communications présentées au Congrès des arts populaires de Prague		
Echanges universitaires en Europe	3	2
Institutions pour l'étude scientifique des relations internationales	3	2
Cours de vacances en Europe	461	1900
Protection du droit d'auteur	1	
Propriété scientifique	1	
Listes d'ouvrages remarquables	7	2
Coordination des bibliothèques	4	
Guide des services nationaux de renseignements	3	
Travaux de l'Institut pendant l'année 1926		
Répertoire des musées de France	6	12
Code intern. d'abréviations de titres de period.	12	
Associations internationales d'étudiants	4	2
Instituts nationaux à l'étranger	7	2
Répertoire intern. des centres de docum. polit.	2	15
Anciens bulletins des sections		
Collection ibéro-américaine :		
Historiens chiliens		
Le diamant au Brésil	5	
Arts et lettres		153
Index bibliographicus	7	
La révision des manuels scolaires	21	56

SERVICE DES PUBLICATIONS

VENTES DE PUBLICATIONS DIVERSES

du 1er janvier au 31 mars 1931.

Bulletin de la Coopération intellectuelle	81 + 28
Mouseion	51 + 18
Collections de reproductions photographiques	1 + 2 cahiers
Protection du droit d'auteur	2 + 3
Propriété scientifique	3 + 3
Echanges universitaires en Europe	4 + 9
Institutions pour l'étude scientifique des relations internationales	7 + 1
Cours de vacances en Europe	261 + 19
Listes d'ouvrages remarquables	53 + 18
Coordination des bibliothèques	5 + 3
Guide des services nationaux de renseignements du prêt et des échanges internationaux	109 + 3
Code international d'abréviations de titres de périodiques	151 + 15
Travaux de l'Institut pendant l'année 1926	2
Musées de France	25 + 3 + 100 en dépôt
Résumé des communications présentées au Congrès des arts populaires	1
Ass[ons] intern. d'étudiants	650
Institut nationaux à l'étranger	4
Anciens bulletins des sections	9

SERVICE DE VENTE DES PUBLICATIONS

MOIS DE MARS 1933

NOUVEAUX ABONNEMENTS :

Coopération intellectuelle	6
Information Bulletin	4
Index translationum	9
Mouseion	1
Informations mensuelles	7

PUBLICATIONS DIVERSES :

	Nombre d'exemplaires vendus			Nombre d'exemplaires envoyés aux dépositaires		
	fr.	ang.	all.	fr.	ang.	all.
Année 1932 de la Coopération intellectuelle		1		2	2	
Art populaire				1		
Associations internationales d'étudiants ..	6			4		
Centres de documentation politique	6			4		
Code d'abréviations de titres de périod. :						
I	1			2		
II (suppl.)	4			6		
Collection ibéro-américaine :						
Historiens chiliens	2			2		
Le diamant au Brésil	1			2		
Collections de reproductions photogr.				5		
Coopération intellectuelle	28			37		
Coordination des bibliothèques	1			6		
Correspondance :						
I. Pour une Société des esprits ..	1					
II. Einstein - Freud	194		127	2196	425	263
Cours de vacances en Europe 1933	4			2	2	4
Echanges universitaires	11			2		
Entretiens sur Goethe	8			3		
Etat et Vie économique	38			53	2	
Guide de Services nationaux 1932	39					
Index bibliographicus	2					
Index translationum	9					
Information Bulletin						
Institutions pour l'étude scientifique des relations internationales				7		
Instituts nationaux à l'étranger	1			2		
Mouseion	6			3		
Musées de France				2		
Ouvrages remarquables						
Propriété scientifique				2		
Protection du droit d'auteur	1			5		
Radiodiffusion scolaire	24	55		22	2	
Réorganisation de l'enseignement en Chine .	24	4		3	11	
Résumé des communications présentées au Congrès de Prague	1					
Révision des manuels scolaires	12			4		

SERVICE DE VENTE DES PUBLICATIONS

1 9 3 3

RECETTES DU 1er TRIMESTRE

	Applicable à l'exercice 1932	Applicable à l'exercice 1933
ABONNEMENTS :		
Coopération intellectuelle	72	3.058,61
Information Bulletin	407,55	146,20
Index translationum	266,75	804,95
Mouseion	531,30	8.224
Informations mensuelles ...	108	1.603,98
PUBLICITE :		
Cours de vacances		200
Index translationum	275	1.174,80
DEPOSITAIRES :		
World Peace, Boston	3.482	955,45
Allen & Unwin, Londres	1.673,85	
Hachette, Paris		280
Vuibert, "	641	
Divers	609,35	163,42
ART POPULAIRE :		2.480
		+ 237 (frais de port)
A reporter :	8.066,80	19.328,41

PUBLICATIONS DIVERSES :

Années 1932 de la Coopération intellectuelle .....

Associations internationales d'étudiants .....

Centres de documentation politique .....

Code d'abréviations de titres de périodiques .....

Collection ibéro-américaine .....

Coopération intellectuelle .....

Coordination des bibliothèques .....

Correspondance : Pourquoi la guerre ? .....

Cours de vacances en Europe .....

Echanges universitaires .....

Entretiens sur Goethe .....

Etat et vie économique .....

Guide des services nationaux .....

Index bibliographicus .....

Index translationum .....

Institutions pour l'étude scientif. des relations intern.

Instituts nationaux à l'étranger .....

Mouseion .....

Musées de France .....

Ouvrages remarquables .....

Protection internationale du droit d'auteur .....

Radiodiffusion scolaire .....

Réorganisation de l'enseignement en Chine .....

Résumé des communications présentées au Congrès de Prague

Révision des manuels scolaires .....

TOTAL :

		Applicable à l'exercice 1932	Applicable à l'exercice 1933
	Reports :	8.066,80	19.328,41
550			
5			
22,50			
38,65			
40			
239,35			
16,25			
1.439,50			
872,71			
277,89			
645,25			
3.089,75			
298,88			
669,50			
88,38			
18			
32,50			
1.296,15			
43			
18,50			
4			
804,50			
600,50			
12			
282,45			
11.405,21	dont :	3.679,20	7.726,01
		11.746	27.054,42

Total général des recettes .... Frs : 38.800,42

conforme aux écritures du

livre-journal.

DEPOSE

20 février 1933

M. RISTORCELLI

Veuillez payer à Mme PANNIER l'indemnité pour charges de famille jusqu'au 4 février seulement.

Le Chef du Service administratif:

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

VILLE DE PARIS

Adj. 1923 - 9e Lot - N° 7014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

DÉPOSÉ

ÉTAT CIVIL

BULLETIN DE NAISSANCE

MAIRIE DU XIIe ARRONDISSEMENT

BULLETIN DE NAISSANCE

Registre N° _____

Acte N° _____

Nom : Pannier,

Prénoms : Jeanne Henriette,

Né le 5 février 1912, à Paris XIIe

_____, inscrit _____ le _____,

Fils de S. Emile Arthur Pannier

_____, Profession _____ } mariés

Et de Joséphine Henriette Pinget

_____, Profession _____,

demeurant à _____

Délivré à Paris, le 7 JAN 1931 *192*__.

L'Officier de l'État civil,

[signature]

Cachet de la Mairie.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — Ville de Paris — XIIe Arrt

AVIS IMPORTANT

Tout enfant naturel inscrit sous le nom de la mère, n'est *légalement reconnu* par celle-ci qu'après une déclaration spéciale faite, soit à la mairie, soit par-devant notaire.

Il peut être *légitimé* par le mariage subséquent de ses père et mère, lorsque ceux-ci l'auront légalement reconnu avant leur mariage, ou qu'ils le reconnaîtront au moment de la célébration.

AVIS IMPORTANT

Loi des 23 décembre 1874 et 8 Janvier 1875, relative à la protection des enfants du premier âge.

« Article 7. Toute personne qui place un enfant en nourrice, en sevrage ou en garde, moyennant salaire, est tenue, sous les peines portées par l'article 346 du Code pénal, d'en faire la déclaration à la mairie de la commune où a été faite la déclaration de naissance de l'enfant ou à la mairie de la résidence actuelle du déclarant, en indiquant, dans ce cas, le lieu de la naissance de l'enfant, et de remettre à la nourrice ou à la gardeuse un bulletin contenant un extrait de l'acte de naissance de l'enfant qui lui est confié. »

Délibération du Conseil général en date du 23 décembre 1896 :

« La déclaration prescrite par l'article 7 de la loi relative à la protection des enfants du premier âge doit être faite avant le placement en nourrice de l'enfant. »

23574. — Paris. — Imp. Hemmerlé, Petit et Cie
800.000 ex. in-8° jésus jaune 15 k. (7-1929).

DECLARATION

La soussignée Henriette Pannier

(nature de l'emploi)

à l'Institut international de Coopération intellectuelle,

déclare avoir pris connaissance des conditions stipulées dans la police individuelle d'assurance contre les accidents libéralement contractée à son profit par ledit Institut,

s'engage à se conformer, en ce qui le concerne aux obligations résultant de ladite police,

accepte que les indemnités reçues par lui ou ses représentants en vertu de ladite police soient considérées comme des acomptes sur les indemnités éventuellement dues par l'Institut dans les cas où il serait civilement responsable

H. Pannier

DÉPOSÉ

30 décembre 1932

Monsieur Cisseau,
Chef du service administratif.
Institut de Coopération intellectuelle.
Paris

Monsieur le Chef du Service administratif,

J'ai eu le plaisir de recevoir, en même temps que mon traitement, l'indemnité de 1.500 f. que vous avez bien voulu me faire verser pour le supplément de travail occasionné par la vente des volumes "Art populaire".

Je tiens à vous remercier vivement d'avoir accordé du mérite à mes efforts et de m'en avoir ainsi récompensée. Ceux-ci, du reste, n'ont pas été inutiles puisque nous pouvons, en cette fin d'année, enregistrer le résultat suivant: Sur 464 exemplaires vendus, il n'en reste dû à ce jour que 28 répartis entre 17 acheteurs.

J'espère que ce résultat vous donnera satisfaction ainsi qu'à Monsieur le Directeur à qui j'en fais part également.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef du Service

administratif, avec mes remerciements renouvelés, l'assurance de mes sentiments dévoués et reconnaissants.

H. Pannier

30 décembre 1932

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser tous mes remerciements pour l'indemnité que vous avez bien voulu m'accorder en cette fin d'année, en récompense du travail supplémentaire que m'a occasionné le service d'"Art populaire".

Je suis heureuse de vous dire que sur les 464 exemplaires vendus il n'en reste dû à ce jour que 28, répartis entre 17 débiteurs – dont quatre ont été servis tout récemment (courant décembre).

Il m'est agréable de vous faire part de ce résultat et en vous renouvelant mes remerciements,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

H. Pannier

DEPOSÉ

27 décembre 1932

M. RISTORCELLI

Veuillez payer à Madame PANNIER la somme de 1.500 francs pour travaux supplémentaires.

Le Chef du Service administratif:

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

DEPOSE

SOCIÉTÉ DES NATIONS
INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

LEAGUE OF NATIONS
INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL CO-OPERATION

~~SERVICES DE DOCUMENTATION~~
~~REFERENCE SERVICES~~
Service médical

Paris, (1er) 2, Rue de Montpensier (Palais-Royal).

Le 9 mars 1932

Madame Pannier peut
refondre son service dès aujourd'hui
sans inconvénient ni pour elle ni
pour ses camarades de bureau

[illegible]

Pneumatique

Monsieur Edeau

Institut international

2, rue de Montpensier

Paris (1er)

7 mars 1932

absente depuis le 4 mars.

Monsieur Tisseau,

Je croyais avoir assez de la fin de la semaine pour me guérir. Malheureusement, mon rhume s'est compliqué d'angine. Le mal va depuis hier en décroissant, néanmoins j'ai la gorge encore trop malade pour songer à sortir. Je viens donc vous demander deux jours supplémentaires. J'espère que ce sera, cette fois, suffisant et qu'il me sera possible de revenir mercredi à l'Institut sans danger pour mon entourage autant que pour moi-même. Je demanderai, du reste, au Dr Morin, s'il ne vient pas me voir ici, de m'examiner mercredi à l'Institut.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

H. Pannier

PARIS
RUE
ST

SOCIÉTÉ DES NATIONS

TITUT INTERNATIONAL
OPÉRATION INTELLECTUELLE

LEAGUE OF NATIONS

INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

Téléphone : LOUVRE | 34.35 66.15
Adresse Télégraphique : INTELLECTI-PARIS

Paris (1er), 2, Rue de Montpensier (Palais-Royal)

Please quote Ref. N° in reply
Dans la réponse prière de rappeler
N°

SERVICES ADMINISTRATIFS
CENTRAL SERVICES

Le 30 janvier 1932 192

Monsieur TISSEAU,
Chef du Service administratif
de l'Institut international
PARIS.

Monsieur,

Pour faire suite à ma lettre d'hier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que M. Rossi vient de me charger du service des Arts populaires : réception, garde des ouvrages, encaissements et expédition - celle-ci nécessitant des formalités tout autres que l'expédition des publications de l'Institut, car étant donné le prix de ces volumes nous les envoyons en valeur déclarée.

C'est donc un surcroît de travail, en même temps qu'une extension de ma responsabilité puisque j'ai encaissé 16.900 francs dans le seul mois de janvier.

Je prends donc la liberté de vous prier respectueusement mais instamment, de vouloir bien plaider ma cause auprès de M. le Directeur pour qu'il consente à augmenter le chiffre de mille francs auquel il vient de fixer mon avancement.

Je me permets de compter beaucoup sur votre bienveillance à mon égard et vous renouvelle, Monsieur le Chef du Service administratif, l'assurance de mes sentiments toujours dévoués.

L. Lamia

Mr Rossi et M. de Heuzel insistent

2 juillet 1932

Monsieur TISSEAU,
Chef du Service administratif
I.I.C.I. Paris.

Monsieur le Chef du Service administratif,

Veuillez me permettre de porter à votre connaissance le détail des sommes que j'ai encaissées pendant les six premiers mois de l'année (1er janv./30 juin 1932) :

Publications proprement dites	46.143,92
Art populaire	54.604,01
Index Bibliographicus	969,70
Collection ibéro-américaine	160,--
Total :	101.877,63

se répartissant en 632 paiements.

Je serais heureuse de vous voir prendre en considération la responsabilité qui m'incombe - en dehors du travail que représentent ces nombreuses opérations.

D'autre part, en ce qui concerne ART POPULAIRE, je crois devoir vous faire connaître que M. Rossi, en me chargeant de ce service au mois de janvier dernier, m'avait promis une indemnité spéciale. Le travail qui en résultait ne rentrait nullement, en effet, dans mes attributions et aurait dû être partagé entre le service de ART POPULAIRE et le Service de la Distribution : réception des caisses de l'éditeur (12), garde et responsabilité des volumes (498 exemplaires), expéditions (436 exemplaires) avec l'aide de M. Meslin chargé de l'emballage et des formalités de transport par colis postaux recommandés. Ceci a énormément chargé mon programme et M. Rossi, à qui j'ai rappelé dernièrement sa promesse, a bien voulu me la renouveler.

?

Je dois faire cette année une cure à Vichy, de même que ma fille

qui est fatiguée et a besoin de soins. Ceci entraîne des dépenses qui sont très élevées pour mon budget. Aussi, le versement de cette indemnité au moment de mon départ me serait d'un grand secours. J'ose espérer qu'il vous sera possible de m'accorder cette faveur, ce dont je vous serai très reconnaissante.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef du Service administratif, l'assurance de mes sentiments dévoués.

H. Pannier

Mme PANNIER nommée le 1er janvier 1929 sténo-dactylographe au traitement de 11.800 francs . (10.800 + 1000 f. ind.té de Direction)

Janvier 1929	11.800 frcs	11.80
Février 1929 traitement porté à	14.400 "	
Octobre 1929 nommée surveillante du service dactylographique	16.800 "	
Janvier 1930 traitement porté à	17.000 "	
Février 1930 " "	18.000	plus 2.000 pour charges de famille
Janvier 1931 " "	19.000	plus 2.000 pour charges de famille

plus 300 francs indemnité pour travaux en juillet 1930

plus 1.200 francs indemnité en 1931 (3 derniers mois pour surveillance du service de ronéographie en l'absence de Mme THIEBAUT)

Société des Nations
Institut International
de Coopération Intellectuelle

League of Nations
International Institute
of Intellectual Cooperation

Téléphone : LOUVRE { 34-35 / 66-15
Adresse Télégraphique : INTELLECTI-111-PARIS
Paris (1er) 2, Rue de Montpensier (Palais-Royal)

Please quote Ref. N° in reply
Dans la réponse prière de rappeler
N°

SERVICES ADMINISTRATIFS
CENTRAL SERVICES

Le 29 janvier 1932. 192

Monsieur TISSEAU,
Chef du Service administratif
Institut international.
PARIS.

Monsieur,

Permettez-moi de vous exprimer ici ma surprise en recevant la minime augmentation de traitement qui m'a été accordée, soit 83.Fr,35 !

Les résultats obtenus par mon service prouvent cependant la peine que je me suis donnée - sans aucune aide puisque la secrétaire de ce service m'a été retirée au bout de quinze jours, alors que le retard que j'y ai trouvé n'était pas encore à demi rattrapé.

De plus, M. Secrétan m'a confié dans le courant de l'année, un travail délicat - mené à bien. Puis la direction du Ronéo, que j'ai laissé à Mme Le Clech, à la fin de décembre, dans l'état que vous savez, après avoir récupéré de grosses quantités de papiers inutilisés depuis des années.

Vous m'avez également donné la garde de la Caisse, pendant 7 semaines, sans aucune indemnité.

Je croyais pouvoir espérer un avancement en rapport, avancement qui m'est promis depuis longtemps. Je suis donc navrée et profondément humiliée de recevoir, après une aussi longue attente, une augmentation annuelle de mille francs.

Veuillez me permettre de vous prier de bien vouloir revoir mon cas, et je serais heureuse que vous vouliez bien l'exposer à nouveau à Monsieur le Directeur.

Dans l'espoir de vous voir modifier en ma faveur le chiffre que vous venez de fixer, je vous prie de croire, Monsieur le Chef du Service administratif, à mes sentiments dévoués.

H. Pannier

Société des Nations
Institut International de Coopération Intellectuelle

League of Nations
International Institute of Intellectual Co-operation

Téléphone : LOUVRE { 34-35 / 66-15
Adresse Télégraphique : INTELLECTI-111-PARIS
Paris (1er) 2, Rue de Montpensier (Palais-Royal)

Please quote Ref. N° in reply
Dans la réponse prière de rappeler N°

SECTION D'INFORMATION
INFORMATION SECTION

Le 10 avril 1931. 19

Monsieur TISSEAU,
Chef du Service administratif
de l'Institut international.

Monsieur le Chef du Service administratif,

Permettez-moi de vous rappeler qu'en me confiant le Service des publications, à partir du 1er février dernier, vous aviez bien voulu me promettre qu'il en résulterait un avancement dans ma situation.

Vous savez le retard que j'y ai trouvé, et M. Ristorcelli n'a certainement pas manqué de vous dire tout le travail que m'ont donné les cent petits détails de ce service. Nous avons eu, du moins, la satisfaction d'enregistrer des résultats appréciables, puisque la remise à jour était assurée après six semaines et que, fin mars, environ 50% du montant des dettes anciennes réclamées étaient récupérés.

Je ne parle qu'en passant du souci causé par le ménage, pour lequel je n'ai jamais tout le personnel nécessaire les deux femmes de ménage permanentes étant constamment occupées ailleurs (téléphone, ronéo, remplacement d'huissier etc...)

Je profite de la réunion du Comité exécutif pour vous demander de bien vouloir proposer ma nomination dans la catégorie des rédactrices, avec traitement correspondant, ainsi que vous me l'aviez fait entrevoir en janvier.

Je ne saurais douter de votre bienveillance à mon égard et j'ai le

ferme espoir que grâce à votre intervention cette proposition sera agréée.

Veuillez recevoir, Monsieur le Chef du Service administratif, mes meilleurs remerciements à l'avance avec l'expression de mes sentiments tout dévoués.

H. Pannier

Madame Pannier a, en effet, fort bien débrouillé le service des Publications ; elle va maintenant assurer, en outre, celui de la Caisse pendant les périodes où je serai absent.

Paul Pinzonelli

22 janvier 1931.

Monsieur TISSEAU.

Veuillez me permettre de préciser ici la réponse verbale que je vous ai faite hier au sujet de la réclamation de M. Braga :

Mardi après-midi, je n'étais pas à la section littéraire quand M. Braga y est arrivé parce que j'avais reçu le matin, à mon service, beaucoup de copies urgentes (rapports pour M. Mercier, M. Jahier, M. Pistolese; lettres pour M. Hickel ainsi que pour M. Jahier dont la secrétaire était malade; statuts de l'O.I.M. pour M. Foundoukidis, etc...).

Sachant que M. Braga avait un rendez-vous dans son bureau à 4 heures, j'avais cru pouvoir rester dans le mien afin de pouvoir, tout en m'occupant du travail de sa section, surveiller l'exécution de ce que je m'étais engagée le matin à donner.

M. Braga désire que je sois tout l'après-midi chez lui. C'est, m'a-t-il dit hier, ce qu'il a demandé et qui lui a été accordé. Mais M. le Directeur ne m'a pas fixé un nombre ~~d'heures~~ déterminé d'heures de présence à la section littéraire et je n'ai pas compris qu'il était dans son esprit ni dans le vôtre de me voir me désintéresser complètement de mon service pendant quatre heures par jour pour monter à cette section - même quand il n'y a personne..

Simple malentendu, comme vous le voyez, et non pas mauvaise volonté de ma part. Je travaille avec la meilleure grâce du monde pour M. Braga, je le lui ai affirmé, je sais que vous en êtes vous-même persuadé mais j'aimerais que M. le Directeur en soit également assuré.

H. Pannier

PT/HP. 18 juillet 1930.

Monsieur RISTORCELLI

Veuillez payer à Madame Pannier, Surveillante du Service dactylographique, la somme de trois cents francs pour travaux supplémentaires pendant le mois de juillet.

Le Chef du Service administratif :

(P. TISSEAU)

M. Tiseau

MF.

5 juillet 1930.

pour information

Monsieur LEVINSON

Madame PANNIER pour raison de santé a été autorisée à partir en congé le 21 juillet. La surveillance des sténo-dactylographes sera assurée en son absence par la personne qui fera l'intérim de chef du service de la Correspondance : d'abord Mme ZIFFERER, ensuite Mme KOUMANY.

M.Tisseau

Veuillez trouver ci-joint un certificat médical du Dr Morin attestant que Mme Pannier a besoin de quatre jours de repos.
J'ai causé avec Mme Pannier qui veut bien, afin qu'en mon absence, le service de sténodactylographie ne soit pas désorganisé, ne prendre de repos que le matin et assurer la surveillance du travail de sténodactylographie l'après midi pendant la semaine qui commencera le lundi 7 juillet.
Mme Pannier organisera le travail du lendemain matin chaque soir avant de quitter son bureau

Mme Tisseau

Madame Pannier doit aller a
reposer quatre jours

5 juillet 1930

[illegible signature]

S.C. Marmoiselle Corto

HP/IF - Pannier

Le 30 mai 1930

M. TISSEAU

Sont venues à l'Institut jeudi 29 mai, fête de l'Ascension:

~~Mlle ROSTAN toute la journée~~
~~(Réunion du Bureau de l'O.I.M)~~

Mme PANNIER 1/2 journée
(Pour M. le Directeur)

H. Pannier

Jeudi 27 fév. 1930

Mme Pannier
absente jusqu'à H h.
(décès dans la famille)

10-2-30

4°/ Le traitement de Mme PANNIER, Surveillante du service de Sténo-dactylographie, est porté à I7.000 frs à partir du Ier janvier (dix sept mille frs) . A partir du Ier février I930, ce traitement de I7.000 frs sera majoré de I.000 frs (mille) par an.

Le Chef du Service Administratif

21 décembre 1929.

Monsieur TISSEAU,

Chef du Service administratif,

I. I. C. I.

Monsieur le Chef du Service administratif,

J'ai l'honneur de venir vous demander de vouloir bien penser à moi pour une augmentation de traitement. Voulez-vous me permettre de vous rappeler qu'au mois d'octobre dernier, mes appointements de surveillante ont été fixés à 1.400.Fr. par mois pour des raisons d'ordre budgétaire de fin d'année, mais qu'il m'a été promis une amélioration pour la nouvelle année.

J'ai conscience de remplir avec le plus grand dévouement la mission que vous m'avez fait l'honneur de me confier et je serais heureuse de vous voir apprécier le résultat de mes efforts par l'allocation d'un traitement en rapport avec tout le travail que j'ai su faire produire à mon service, en dépit d'une extrême pénurie de moyens.

Vous remerciant vivement à l'avance je vous renouvelle, Monsieur le Chef du Service administratif, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

M. Pauvier

DEPOSE

Madame PANNIER.

Votre congé est accordé du 25 décembre à la rentrée de janvier. Toutefois, je dois vous faire observer que les fonctionnaires qui ont un service à diriger, et doivent de ce fait, souvent payer de leur personne, n'ont pas à tenir un compte aussi précis de leurs heures supplémentaires.

Le Chef du Service Administratif:

Le 7 décembre 1929.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

DÉPOSÉ

HP. 4 décembre 1929.

Monsieur TISSEAU.

Veuillez trouver ci-joint une feuille de congé que je vous serais reconnaissante de vouloir bien approuver. Je suis, en effet, très fatiguée par le surcroît de travail que m'impose le manque de personnel et j'ai besoin, en outre, de consulter pour mes yeux : j'en profiterais donc, au lieu de quitter mon service, plusieurs matinées successives, en période normale.

Je désirerais m'absenter du 25 décembre jusqu'à la rentrée du Jour de l'an, vacances à prendre sur mes heures supplémentaires dont le total se trouverait diminué :

De 25 heures si l'Institut ferme le 26 décembre,

ou

De 32 heures dans le cas contraire.

H. Sauvée

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

EC. 27 décembre 1929

Monsieur TISSEAU

Madame Pannier est absente.

Aujourd'hui 27 décembre commence le congé qui lui a été accordé.

Société des Nations
Institut International
de Coopération Intellectuelle

League of Nations
International Institute
of Intellectual Cooperation

Please quote Ref. N° in reply
Dans la réponse prière de rappeler
N°

LE DIRECTEUR
DIRECTOR

Téléphone : LOUVRE 34-35 / 66-15
Adresse Télégraphique : INTELLECTI-111-PARIS
Paris (1er) 2, Rue de Montpensier (Palais-Royal)

Le 8 octobre 1929

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 1er. octobre et de vous remercier vivement pour la distinction dont j'ai été l'objet.

Je prends note que ma nomination a un caractère provisoire et révocable, mais tiens à vous donner l'assurance que je serai heureuse de justifier pleinement la confiance que vous avez bien voulu me témoigner.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments tout dévoués.

H. Lannier

Ier Octobre I929.

Madame PANNIER

I.I.C.I.

Madame,

J'ai le plaisir de vous informer que par décision de ce jour, vous êtes nommée Surveillante du Service Sténo-dactylographique de l'Institut International de Coopération Intellectuelle.

Votre traitement annuel est fixé à la somme de seize mille huit cents francs. Il commencera à courir du jour de votre installation.

Cette nomination, comme celle de tous les fonctionnaires de l'Institut à un caractère provisoire et révocable. Il pourra être mis fin à votre engagement moyennant un préavis de deux mois.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur :

Monsieur Ristorcelli.

Veuillez noter que Madame Pannier a été nommée Surveillante du Service Sténo-dactylographique et que son traitement a été fixé à seize mille huit cent francs par an. Il commencera à courir du Ier octobre 1929.

Le Chef du Service Administratif:

Le 7 octobre 1929.

NOTE POUR LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

J'ai l'honneur de vous informer que M.me Pannier absent

depuis le 22 Juillet (date) en congé a repris son service

ce jour 27 août (date).

V

Monsieur Ristorcelli.

Veuillez payer à Madame Pannier la somme de 28

pour 4 heures supplémentaires faites le Ier juin 1929

Le Chef du Service Administratif:

Le 19 juin 1929.

Ces heures supplémentaires sont comptées au tarif de sept francs l'heure .

5 juin 1929.

Monsieur Tisseau,

Je ne vous ai pas encore fait passer de note comme je dois le faire en pareil cas, relativement à l'après-midi de travail de Samedi dernier, parce que, lorsque vous m'avez demandé de venir vous avez dit: "Il vous sera tenu compte de vos heures".

Je désirerais savoir si vous entendez par là qu'elles me seront payées ou que j'aurai un jour de plus aux grandes vacances et, s'il m'est permis d'exprimer un voeu, je préfèrerais le paiement d'heures supplémentaires - en attendant une augmentation d'appointements qui, je l'espère, ne sera pas trop lointaine.

Mes meilleurs remerciements avec l'expression de mes sentiments dévoués.

H. Pannier.

4 heures

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

DEPOSÉ

27 mai 1929.

BON pour un jour supplémentaire de congé aux grandes vacances, étant venue samedi après-midi (25 mai)

H. Pannier

H. Pannier.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

DEPOSE

Le 8 mai 1929.

NOTE POUR Mme PANNIER

Madame Pannier est dispensée de la permanence du samedi après-midi. Elle pourra, par contre, être retenue le samedi après-midi ou le dimanche matin à titre exceptionnel, sur les ordres de la Direction.

Dans ce cas, chaque demie journée de travail lui donnera droit à un jour ouvrable de congé au moment des vacances d'été.

Le Chef du Service administratif:

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Le 23 janvier 1929, une heure supplémentaire pour terminer les clichés de l'annexe N°1 au procès-verbal du Comité de direction.

H. Pannier,

Secrétaire sténo-dactylographe
de Direction.

Monsieur [redacted]

Je vous informe que Madame Pannier n'a pa signé sur la feuille de présence hier jeudi 7 mars. Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître les motifs de son absence.

Le Chef des Services Administratifs:

Le 8 mars 1929.

M. Tisseau

Madame Pannier a pris le jeudi matin 7 mars en remplacement d'un samedi après-midi où elle a dû venir pour M. le Directeur.

JM 8/3/29

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Le I4 février I929

Note pour M. le Directeur

La période d'éssai de Madame Pannier, Sténo-dactylographe à la Direction est terminée. Les renseignements excellents fournis sur son service permettent sa titularisation. Mais, Madame Pannier, engagée au taux de I0.800 f. plus I000 f d'indemnité de Direction, demande une augmentation de 2600 francs. Soit un traitement de I4.400 f. indemnité de Direction comprise.

Bien qu'il serait souhaitable de n'engager aucune dépense nouvelle, avant le réglement du compte de I928, je vous propose d' d'accorder l'augmentation réclamée par Mme Pannier, mais j'exprime l'avis de surseoir au remplacement de Melle Moreau, jusqu'à l'établissement définitif des comptes de I928, soit jusqu'au 3I mars.

Le Chef des Services Administratifs:

DEPOSE

Morane Pannier

Affection hépatique et opération antérieure à un engagement (opéré à Saïgon)

Rien à signaler de plus

2.2.29

[illegible]

Vu:

Le Chef des Services Administratifs

[illegible]

DEPOSE

Note pour Madame Parnier

Les fonctionnaires engagés à l'essai ne pourront être nommés qu'après un examen médical établissant qu'ils possèdent l'aptitude physique à leur emploi.

Je vous prie de bien vouloir vous entendre avec Mr le Docteur Morin, médecin de l'Institut, pour cet examen.

Le Chef des Services Administratifs:

Saulnier

1er février 1929

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

eur P. CLOGNE
2, RUE PACHE, 2

Mardi, Jeudi, Samedi, de 1 h. 1/2 à 3 h.
Lundi, Vendredi, de 8 h. à 9 h. du soir

Paris, le _____

Je soussigné docteur en médecine certifie que Madame Pannier 10 rue Croix Faubin est en traitement pour névralgies intercostales consécutives à refroidissement doit garder le repos absolu pendant encore une huitaine de jours -

a Paris le 9 Janvier 1907

Rapporter l'Ordonnance.

Jeudi, 10 Janvier 1929

Mademoiselle,

Permettez-moi de vous remercier pour avoir pris la peine de joindre un mot personnel à la lettre des Services administratifs.

J'ai noté avec plaisir votre déclaration et crois pouvoir promettre d'être à mon poste Jeudi prochain, 17 Janvier. Je vais en effet me lever demain et sortir 1/2 heure dimanche s'il fait soleil.

Espérant qu'aucune recrute ne viendra troubler ma convalescence, je vous prie de vouloir bien agréer, Mademoiselle, les assurances de mes sentiments les plus dévoués.

H. Barnier

Paris, 10 Janvier 1929

Monsieur le Chef des Services administratifs
Institut international de coopération
intellectuelle,
2 rue Montpensier
Paris.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 8 Janvier, j'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus le certificat rédigé hier par mon docteur, et de vous informer que j'espère reprendre mon service Jeudi prochain 17 Janvier.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations très distinguées.

H. Fauvia

10 rue de la Croix Faubin (XIe)

Société des Nations
UT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

League of Nations
INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

SERVICES ADMINISTRATIFS
CENTRAL SERVICES

Paris (1er), 2, Rue de Montpensier (Palais Royal)

Le 8 janvier 1929

Madame,

Aux termes du règlement de l'Institut, toute absence pour cause de maladie dépassant trois jours consécutifs doit faire l'objet d'un certificat médical adressé au Chef des Services Administratifs.

Agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef des Services Administratifs:

Dimanche, 6 Janvier 1929.

Madame,

Me voici clouée !

Le Docteur, que j'ai dû appeler hier puisque, malgré l'aspirine, je souffrais le martyre, m'ordonne quelques jours de repos absolu. Je suis atteinte de névralgies intercostales et c'est douloureux plus que vous ne sauriez croire.

A peine entrée dans votre honorable Maison je m'excuse de vous faire ainsi faux bond ; mais vraiment, les enveloppements glacés que m'a prodigués si généreusement le maudit petit escalier, et dont je grelottais chaque fois, devaient inévitablement déterminer quelque accident.

Ne sachant rien de votre règlement intérieur, voudrez-vous avoir la bonté, Madame, de me prévenir si je dois vous remettre un certificat du médecin ?

J'espère en tous cas que cette crise aura été trop aiguë pour durer longtemps et que, si nulle complication ne survient, je pourrai bientôt reprendre mes occupations. D'ici là, ma place à la Direction sera peut-être disponible et c'est avec une grande satisfaction que je l'occuperai — tout en regrettant de vous quitter.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments tout dévoués.

H. Gamier

dossier Mlle Pannier

RW/RW

Madame FERENBACH
78, Rue des Martyrs
PARIS.

Madame,

Mme PANNIER s'est présentée à moi hier de votre part et a subi les épreuves d'usage auxquelles doivent satisfaire les candidates sténo dactylographes.

M. le Chef des Services administratifs de l'Institut désirerait obtenir quelques renseignements sur la personne de Mme PANNIER, sa situation de famille et les situations qu'elle a précédemment occuoées. Vous serait-il possible de nous donner à cet égard quelques renseignements.

Mme PANNIER m'a dit qu'elle était séparée de son mari qu'elle avait une fille à sa charge, qu'elle habitait avec sa mère, etc. Nous serions heureux d'être fixés sur tous ces points et sur tous autres que vous pourriez préciser.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

René Weiss

78 rue des Martyrs

Paris (18è), 2 Janvier 1929

Madame Georges WEIL
Institut International de Coopération Intellectuelle
2 rue de Montpensier (Palais-Royal), PARIS 1er

Madame,

Je vous prie de vouloir bien m'excuser de ne répondre qu'aujourd'hui à votre lettre du 28 Décembre, mais je viens seulement de pouvoir la communiquer à l'Ingénieur-Conseil, M. Parodi, qui m'emploie.

M. Parodi m'avait demandé si je ne connaissais pas une place pour Mme Pannier dont le travail lui avait donné toute satisfaction, et c'est à ce moment que Mlle Berthe Weil m'a transmis la lettre de Monsieur Georges Weil me proposant aimablement l'emploi disponible à l'Institut de Coopération Intellectuelle. Je me suis donc permis de vous adresser Mme Pannier.

M. Parodi m'a confirmé que Mme Pannier travaillait très bien et qu'elle lui a paru sérieuse, mais il n'est pas à même de donner des renseignements sur sa vie privée.

J'ai donc le regret de ne pouvoir vous fournir d'autres indications et je vous prie d'agréer, Madame, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments distingués.

Vve A. Fehrenbach

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

26/XII/28

NOTE pour M. TISSEAU

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen la candidature, pour l'emploi de sténo-dactylographe, de

Mme PANNIER (Henriette)

née le 9 juillet 1884.

Domiciliée à Paris, 10, Rue de la Croix-Faubin XI°

Mariée le mari est à Saigon et ne s'occupe plus de sa famille.

1 fille, 16 ans, élève au Lycée Voltaire (à la charge de la mère.

Titres universitaires : Brevet élémentaire.

Sait l'anglais pour pouvoir faire des copies

A ensiengé la sténographie à Paris pendant 7 ans

A Saigon: Secrétaire sténo-dactylographe à la " Société Commerciale Française de l'Indo-Chine " pendant 6 ans. Rentrée à Paris pour raison de santé. A dû subir une opération au foie.

A Paris, a fait deux courtes places, dont la dernière depuis Octobre, à la Gazette du Franc, où elle était secrétaire du Comité d'Etudes.

Les renseignements ci-dessus m'ont été fournis par Mme Pannier elle-même. Je les compléterai par une enquête que je vais poursuivre auprès de personnes connaissant cette candidate.

Pour la surveillante du Service

J Weiss

Insérer à droite les lettres et documents par ordre de date en plaçant les plus récents au-dessus.

Letters and enclosures should be filed in sequence under this flap with the latest on the top.

Inscrire la correspondance intérieure sur les feuilles de gauche.

Minute Sheets should be filed on the other side.